

Monsieur le Président  
**Netgem SA**  
10 avenue de l'Arche  
92419 Courbevoie Cedex  
A Paris, le 13 mars 2018

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du code de commerce, nous vous informons que le montant de nos honoraires au titre de notre mission de certification des comptes de votre entité et des services autres que la certification des comptes que nous avons fournis à votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 53.000 euros hors taxes.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des actionnaires à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Commissaire aux Comptes  
ACEFI CL  
Matthieu Mortkowitch

